

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité des Éboulements, tenue le lundi 2 juin 2025 à 20 h à la salle de l'âge d'or de l'édifice municipal situé au 2335, route du Fleuve, sous la présidence d'Emmanuel Deschênes, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay
Michel Crevier
Mario Desmeules
Évelyne Tremblay
Sylvie Bolduc
Mathieu Bouchard

Assiste également à la réunion Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025
3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2024
4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
5. ADOPTION DES COMPTES
6. DÉPÔT DE MODIFICATION AU RÔLE
7. DEMANDE PIIA — LOT 5 440 709, ROUTE DU FLEUVE
8. MISE EN COLLECTION
9. ADJUDICATION DU MANDAT — PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU PROJET SIGNATURE
10. ADJUDICATION DU CONTRAT DE STABILISATION D'UN TALUS PAR EMPIERREMENT ET TRAVAUX CONNEXES — ÉDIFICE JEAN XXIII (2E PORTION)
11. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT — LE CHARLEVOISIEN
12. MANDAT D'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DES ESPACES PUBLICS
13. AVIS D'INTÉRÊT AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION DE D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCOÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
14. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 — COOPÉRATION MUNICIPALE DU FRR POUR UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION ET DE MISE EN COMMUN DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE (PHASE 2)
15. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AFFICHAGE — RALLYE DE CHARLEVOIX
16. ADHÉSION AU STATUT DE MEMBRE — DÉCOUVERTE CHARLEVOIX
17. BARRAGE DES BOUDREAULT — LOT 5 438 924
18. VERSEMENTS DE DIVERSES AIDES FINANCIÈRES
19. AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT – VALLONS DES ÉBOULEMENTS
20. DEMANDE DE DON
 - CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONALES DE CHARLEVOIX (CARC)
21. REPRÉSENTATIONS
22. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

120-06-25 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

121-06-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté comme rédigé.

122-06-25 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2024

Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport financier au 31 décembre 2024 aux membres du conseil.

123-06-25 Présentation du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant

Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, accompagné de monsieur Sébastien Roy, comptable professionnel agréé et auditeur, présentent à l'assemblée le rapport financier au 31 décembre 2024 dont un résumé apparaît ci-dessous, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

TOTAL DES REVENUS	4 311 137 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 921 500 \$
Surplus de l'exercice (fonctionnement)	389 637 \$
Activités d'investissement	(1 149 791 \$)
Financement des activités d'investissement	519 100 \$
Financement projets en cours	(49 318 \$)
Affectations surplus	306 000 \$
Surplus net 2024	159 122 \$
Surplus cumulé au 31 décembre 2023	740 035 \$
Appropriation du surplus	(306 000 \$)
Surplus cumulé au 31 décembre 2024	593 157 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Municipalité des Éboulements, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité des Éboulements au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Aubé Ancil Pichette et Associés, CPA Société en nom collectif
Baie-Saint-Paul, le 2 juin 2025
Par Sébastien Roy, CPA auditeur, CA85-05-24

124-06-25 Adoption des comptes

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes soit adoptée telle que présentée ci-dessous.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

REMB. DE TAXES	1 350,48 \$
AUX MONTS FLEURIS	723,39 \$
BELL CANADA	613,05 \$
DESJARDINS	450,00 \$
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	48,00 \$
DISTRBUTION D. SIMARD INC.	473,55 \$
ÉQUIPEMENTS G.M.M.	488,69 \$
GBL MERCH	44,49 \$
GESTION GROUPE TRAK	2 052,31 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 585,86 \$
LINDA GAUTHIER	400,00 \$
MJS INC.	797,98 \$
MRC DE CHARLEVOIX	22 927,82 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	424,03 \$
S. DUCHESNE INC.	410,71 \$
STERICYCLE ULC	472,13 \$
SYLVIE BOLDUC – REMB. FACTURE GÉRARD BOURBEAU & FILS INC.	325,97 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	588,22 \$
	<hr/>
	35 176,68 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	3 439,48 \$
BELL CANADA	222,14 \$
BRIGADE DES POMPIERS	9 930,94 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	219,58 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	135 587,00 \$
STAPLES	85,03 \$
	<hr/>
	149 484,17 \$

VOIRIE-TRANSPORT-DÉNEIGEMENT

ATELIER SC CONCEPT	97,45 \$
BELL CANADA	222,14 \$
BELL MOBILITÉ	103,66 \$
F. MARTEL & FILS	5 682,16 \$
GARAGE GUY GAUTHIER	17,70 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	78,18 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	355,39 \$
MT EXCAVATION ET BROYAGE FORESTIER	344,93 \$
NAPA	905,48 \$
OK PNEUS LA MALBAIE	289,29 \$
PRODUITS BCM LTÉE	2 150,28 \$
QUINC. ALPHIDE TREMBLAY	232,07 \$
SOLUGAZ	51,22 \$
TRANSPORT CROFT	57,49 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	600,31 \$
VR SOULIÈRE BAIE-SAINT-PAUL	164,97 \$
	<hr/>
	11 352,72 \$

ÉCLAIRAGE DES RUES ET CIRCULATION

HYDRO-QUÉBEC	109,91 \$
	<hr/>
	109,91 \$

APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	11 192,78 \$
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.	58,77 \$

PUROLATOR INC.	16,10 \$
S. DUCHESNE INC.	45,92 \$
SANI-PLUS INC.	885,20 \$
SERVICE C.T.	258,69 \$
	12 457,46 \$
<u>TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT</u>	
GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC.	738,14 \$
PUROLATOR INC.	5,11 \$
	743,25 \$
<u>URBANISME</u>	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	2 268,95 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	1 542,10 \$
	3 811,05 \$
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>	
BELL CANADA	233,64 \$
	233,64 \$
<u>TRAVAUX TECQ</u>	
HARP CONSULTANT	7 473,38 \$
TETRA TECH QI INC.	4 455,30 \$
	11 928,68 \$
<u>CAMP LE MANOIR</u>	
LES AMÉNAGEMENTS NORDIQUES	4 746,75 \$
	4 746,75 \$
<u>ACQUISITION D'IMMEUBLE</u>	
CHARLEVOIX NOTAIRES INC.	3 122,69 \$
	3 122,69 \$
<u>TRAVAUX VOIRIES</u>	
F.Q.M.	496,50 \$
	496,50 \$
<u>LOISIRS</u>	
AMBIONER	1 056,65 \$
CAMÉO STUDIO	1 362,45 \$
	2 419,10 \$
<u>DONS</u>	
KAROLANNE JODOIN ET GUILLAUME GIRARD (NAISSANCE LAURALIE GIRARD)	250,00 \$
MÉLISSA BERGERON	100,00 \$
	350,00 \$
TOTAL	236 432,60 \$

125-06-25 Dépôt de modification au rôle 2023-2024-2025

Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, dépose la mise à jour du rôle en date du 5 mai 2025 aux membres du conseil, laquelle se lit comme suit :

Valeur au rôle courant 2023-2024-2025 :

Avant modifications : 427 427 400 \$

Après modifications : 428 356 000 \$

Pour une augmentation de 902 900 \$ imposable et 25 700 \$ non imposable.

**126-06-25 Demande de PIIA pour la restauration de la toiture —
Route du Fleuve – Lot 5 440 709**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été soumise à la Municipalité des Éboulements pour la restauration de la toiture d'une résidence sise sur le lot 5 440 709 de la route du Fleuve ;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est située dans le noyau villageois et qu'il s'agit d'un bâtiment patrimonial ciblé par l'article 4.9 du Règlement 279-24 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU, suite à l'étude de la demande, considèrent que l'ensemble des objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Evelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter la demande de PIIA pour la restauration de la toiture de la résidence sise sur le lot 5 440 709 de la route du Fleuve puisque l'ensemble des objectifs et critères requis sont satisfaits.

127-06-25 Mise en collection

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la liste des immeubles sur lesquels des créances municipales demeurent impayées en tout ou en partie pour les années 2023, 2024 et 2025 (ci-après nommée « la Liste »), transmise au conseil municipal ce jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** la Liste soit transmise à Gagné Letartre SENCRL, avocat, pour mise en collection à moins qu'une entente de paiement ne soit prise ou que le compte soit payé avant la transmission du dossier.

**128-06-25 Mandat — Plan concept d'aménagement du Projet
Signature**

CONSIDÉRANT QUE le projet Signature de la MRC de Charlevoix offre l'opportunité aux municipalités d'optimiser les lieux publics existants et de bonifier l'aménagement tout comme l'accès au milieu de vie au bénéfice de la population locale avant tout ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de consultation opérée en janvier 2024 par l'organisme Rues Principales, sous la gouverne de la MRC Charlevoix, avait pour objectif d'identifier des lieux d'intérêt pour les citoyens des Éboulements et dégager des pistes d'actions lors d'un atelier de co-création qui s'est tenu le 30 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit par la firme Rues Principales et présenté par la MRC au conseil municipal le 14 mai 2024 recommande à la municipalité de retenir le secteur de l'hôtel de ville

pour accueillir le projet Signature en raison de son effervescence, de son offre d'activités diversifiées et de sa centralité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal retenait le secteur de l'hôtel de ville et plus spécifiquement le noyau patinoire, bâtiment des loisirs et le terrain adjacent au cimetière des Éboulements, par l'adoption d'une résolution en ce sens le 3 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une contribution financière de la MRC de Charlevoix en provenance du Fonds régions et ruralité (FRR - Volet 3) finance jusqu'à 80 % des coûts liés à la phase de planification de l'aménagement du projet Signature de la MRC, jusqu'à concurrence de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix effectuée auprès de trois firmes en aménagement, le conseil municipal conclut que la proposition de Rues principales se démarque des autres ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la proposition démontre une bonne connaissance du territoire, de ses parties prenantes, de ses enjeux, étant donné que l'organisme a élaboré la phase 1 du projet orchestré par la MRC de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Rues Principales propose un plan de suivi élaboré qui comprend un nombre important de rencontres, trois déplacements dans la région et une présentation publique finale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** mandater la firme Rues Principales pour l'idéation, la conception et l'élaboration d'un plan concept d'aménagement qui comprend un mécanisme de participation citoyenne préalable pour le secteur du bâtiment des loisirs, de la patinoire et du terrain adjacent le cimetière, pour une somme de **37 591 \$** incluant les taxes ;
- **D'**autoriser la direction générale ou son adjointe à transmettre la demande de soutien financier auprès de la MRC de Charlevoix dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 3, pour un montant de 30 000 \$, à conclure toute entente qui en découle et à signer tout document y afférent.

129-06-25 Adjudication du contrat de stabilisation d'un talus par empierrement et travaux connexes — Édifice Jean XXIII (2^e portion)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation par empierrement ont été réalisés en 2024 dans le but de renforcer la barrière contre l'érosion de la parcelle de terrain de l'édifice Jean XXIII ;

CONSIDÉRANT QU'une dégradation de cette stabilisation a été constatée à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le risque d'effondrement complet du mur de soutènement et l'érosion de la parcelle sont accrus en raison des grandes marées, ce qui menace par le fait même le bâtiment en place ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'empierrement et des travaux connexes doivent être réalisés pour la deuxième portion du site, sur une longueur d'environ 20 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédait à un appel d'offres sur invitation, conformément aux articles 935 et suivants du *Code municipal* (L.R.Q., c. C -27.1) ;

CONSIDÉRANT QUE ledit appel d'offres sur invitation s'est clos le 30 mai 2025 à 11 h avec pour résultat les offres décrites dans le tableau ci-dessous, à savoir :

Ordre	Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
1	Benoît Tremblay, ent. Général	55 188,00 \$
4	Construction M.P.	49 118,35 \$
5	Construction St-Gelais	58 246,34 \$
6	Construction Élite Expert inc.	57 432,15 \$
7	Les entreprises Jacques Dufour et Fils inc.	62 775,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'**accepter l'offre conforme du plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Construction M.P. au coût de **49 118,35 \$** incluant les taxes.

130-06-25 Renouvellement du partenariat — Le Charlevoisien

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du partenariat numérique proposée par le média Le Charlevoisien, sous les mêmes conditions que l'offre présentée aux municipalités et aux MRC en 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'offre propose la diffusion de nombreux contenus essentiels au fonctionnement des municipalités ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le réseau d'information régional pour préserver la qualité de l'information locale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** renouveler l'entente de partenariat avec Le Charlevoisien pour une somme de **3 500 \$** par an, excluant les taxes.

131-06-25 Mandat d'entretien des plates-bandes des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements sous-traite une partie de l'entretien des plates-bandes des espaces publics sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a déjà été octroyé au Centre Jardin La Baie en 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** renouveler le mandat d'entretien des plates-bandes des espaces publics avec le Centre Jardin La Baie pour une somme de **3 363,02 \$** incluant les taxes.

132-06-25 Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé ÉcoÉnergie 360, soit un programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire manifester son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements déclare son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360 ;
- **QUE** la Municipalité des Éboulements autorise la direction générale à :
 - Signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
 - Effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

133-06-25 Résolution d'appui à la MRC de Charlevoix pour la présentation d'une demande d'aide financière au Volet 4 — Coopération municipale du FRR pour une étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (phase 2)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix souhaite poursuivre le projet d'étude d'optimisation et de mise en commun des services de sécurité incendie (SSI) dans le cadre d'une phase 2 qui permettra d'établir la structure organisationnelle de mise en commun des ressources et l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services par la ville de Baie-Saint-Paul ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix, conjointement avec les municipalités de Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, Saint-Hilarion, Les

Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François et L'Isle-aux-Coudres, a élaboré un projet de coopération à soumettre au MAMH dans le cadre du volet 4 — Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à octroyer un contrat afin de bénéficier d'un accompagnement professionnel pour assurer la poursuite de la démarche de mise en commun et d'optimisation des SSI sur le territoire de la MRC de Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 35 551 \$, incluant le contrat de services professionnels estimé à 33 858 \$ (taxes nettes) et 1 693 \$ reliés aux frais de gestion et qu'il est requis que les municipalités s'engagent à assumer 50 % du coût du projet, soit l'équivalent de 17 775,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière présentée au MAMH dans le cadre du volet 4 — Coopération et gouvernance municipale du FRR se chiffre à 17 775,50 \$, soit 50 % du coût total du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Crevier et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la MRC de Charlevoix soit désignée comme organisme responsable d'assurer la coordination et la gestion du projet et qu'elle soit autorisée à déposer le projet dans le cadre du programme d'aide financière du MAMH (volet 4 — Coopération et gouvernance municipale du FRR) en vue d'obtenir une aide financière de 17 775,50 \$.
- **QUE** la Municipalité des Éboulements s'engage à collaborer à la réalisation du projet d'étude d'optimisation et de mise en commun et à contribuer financièrement pour une somme de 2 927 \$ en vue de compléter le financement du projet et que cette contribution soit versée à la MRC de Charlevoix pour assurer la mise en œuvre du projet.

134-06-25 Demande d'autorisation de passage et d'affichage dans le cadre du Rallye de Charlevoix du 31 octobre au 2 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le retour du Rallye de Charlevoix pour une édition en 2025 nécessite un passage sur les routes de la municipalité le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le Rallye de Charlevoix s'inscrit dans le calendrier du Championnat canadien de rallye qui oblige les organisateurs à respecter des standards élevés en matière de sécurité pour les spectateurs, pour les participants et pour le respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'une fermeture temporaire du rang Saint-Nicolas est nécessaire le dimanche 2 novembre 2025 entre 8 h et 12 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture du rang Saint-Nicolas s'applique sur une distance de 1,5 km, à partir de la jonction de la municipalité de Saint-Irénée jusqu'à la première maison située sur le territoire des Éboulements ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture temporaire du rang Saint-Nicolas n'affectera pas les résidents de ce secteur de la municipalité puisqu'ils pourront circuler jusqu'à leur propriété s'ils arrivent en provenance de l'ouest ;

CONSIDÉRANT QU'un affichage adéquat et une sécurité en respect des normes applicables à l'événement sont prévus ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la fermeture temporaire du rang Saint-Nicolas le dimanche 2 novembre 2025 de 8 h à 12 h 30 soit autorisée conditionnellement au respect des éléments suivants :
 - **QUE** la chaussée demeure carrossable après l'événement ;
 - **QU'**il n'y ait aucune accumulation de neige au sol, étant donné que cette portion de route n'est pas déneigée par la municipalité en saison hivernale.

135-06-25 Adhésion au statut de membre — Découverte Charlevoix

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Éboulements désire adhérer au statut de membre au sein de l'organisme Découverte Charlevoix (gestionnaire du Camp le Manoir) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres votants sont des personnes morales ou physiques ayant atteint la majorité (18 ans), qui s'engagent par écrit à promouvoir la mission et les objectifs de Découverte Charlevoix ;

CONSIDÉRANT QUE le statut de membre « personne morale » requiert une résolution du conseil municipal désignant la personne pour représenter les intérêts de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** désigner Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, pour représenter la Municipalité des Éboulements à titre de membre au sein de Découverte Charlevoix.

136-06-25 Barrage des Boudreault, Lot 5 438 924

CONSIDÉRANT QUE l'Agence du Revenu du Québec agit à titre d'administrateur provisoire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 438 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix n° 2 (ci-après le « Barrage des Boudreault ») ;

CONSIDÉRANT QUE le Barrage des Boudreault figure au répertoire des barrages (# X0001222), division expertise hydrique et barrages, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant la possibilité d'acquérir le Barrage des Boudreault ;

CONSIDÉRANT QUE le Barrage des Boudreault est catégorisé comme étant de faible contenance ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité des Éboulements a évalué les impacts financiers, environnementaux et opérationnels liés à l'acquisition de ce barrage ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Municipalité des Éboulements de procéder à cette acquisition ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Evelyne Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** ne pas procéder à l'acquisition du Barrage des Boudreault (# X0001222) ;
- **DE** transmettre cette résolution aux parties concernées.

137-06-25 Versements de diverses aides financières

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au versement des aides financières suivantes :

Espace La Rive	15 000 \$
Comité des Loisirs des Éboulements — Fête Nationale	2 000 \$

138-06-25 Aménagement d'un stationnement — Les Vallons des Éboulements

CONSIDÉRANT QUE le Centre de ski Les Vallons des Éboulements possède plusieurs accès aux sentiers sur le territoire et que les stationnements ont une capacité limitée ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs usagers se stationnent en partie sur l'accotement du rang Sainte-Catherine à la hauteur du chemin Sainte-Catherine et du deuxième pont ;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique nuit à la sécurité des usagers de la route de même qu'à la clientèle des sentiers ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux exécutés par l'équipe municipale sont planifiés prochainement dans le but de procéder à l'installation d'une borne sèche pour permettre au Service de sécurité incendie de mieux desservir les citoyens des secteurs du rang Sainte-Catherine, du rang Sainte-Marie et du rang Saint-Nicolas ;

CONSIDÉRANT QUE le matériel excavé lors de ces travaux peut servir à aménager une surlargeur dans l'emprise municipale servant de stationnement en bordure du rang Sainte-Catherine, à la hauteur du chemin Sainte-Catherine et du deuxième pont ;

CONSIDÉRANT QUE cet espace permettrait de stationner une douzaine de voitures, renforçant la sécurité des usagers de la route et celle de la clientèle des sentiers ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **DE** procéder à l'aménagement, par l'équipe des travaux publics de la municipalité, d'une surlargeur dans l'emprise municipale en bordure du rang Sainte-Catherine, à la hauteur du chemin Sainte-Catherine et du deuxième pont, pour une dépense maximale de **2 000 \$**.

139-06-25 Demande de don

Il est proposé par Mathieu Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le don suivant :

- Centre d'archives régionales de Charlevoix (CARC) :
Campagne de financement annuelle — 200 \$

Représentations

Le maire et les membres du conseil font part de leurs représentations au cours du mois de mai 2025.

Questions de l'assemblée

La période de questions débute à 21 h 07 et se termine à 21 h 28.

140-06-25 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h 28, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Je, monsieur Emmanuel Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Certification de crédit

Je, monsieur Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Emmanuel Deschênes
Maire

Jean-Sébastien Pilote
Directeur général et
Greffier-trésorier